

**COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES  
A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

<p><b>CODE :</b> <b>814100S20D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juillet 1997,  
sur avis conforme de la Commission de concertation

# AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

## 1. FINALITES DE LA SECTION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

La section a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités, dans le respect des limites de sa fonction, des règles déontologiques et éthiques de sa profession et en réponse aux attentes des employeurs et des personnes faisant appel à ses services.

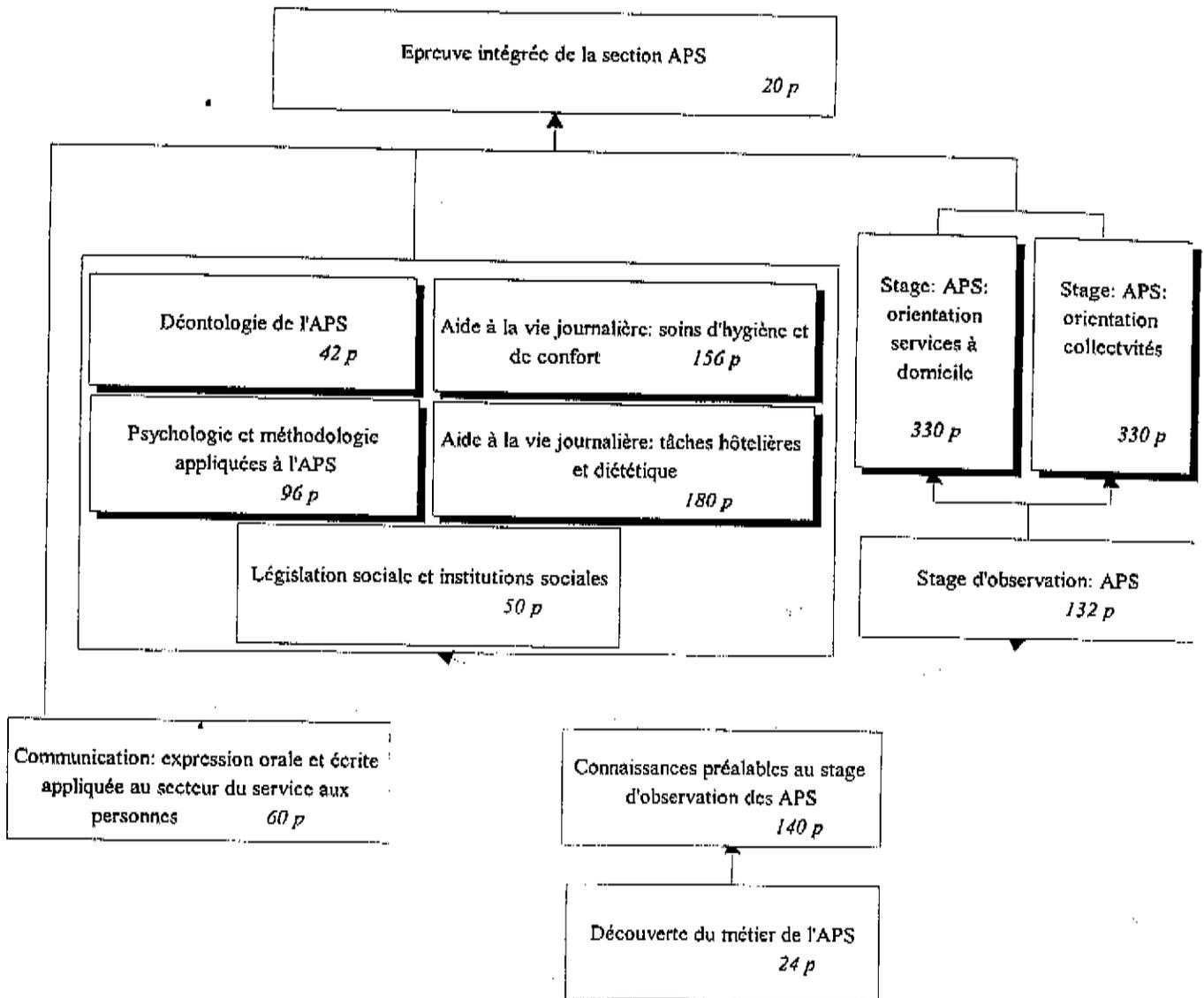
La section vise l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-devenir, qui correspondent au profil professionnel de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Découverte du métier de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	ESST			24
Connaissances préalables au stage d'observation de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	ESST			140
Stage d'observation: auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	ESST			132
Communication: expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	ESST			60
Législation sociale et institutions sociales	ESST			50
Aide à la vie journalière: soins d'hygiène et de confort	ESST		X	156
Aide à la vie journalière: tâches hôtelières et diététique	ESST		X	180
Psychologie et méthodologie appliquées à l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	ESST		X	96
Déontologie de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	ESST		X	42
Stage: auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités: orientation collectivités	ESST		X	330
Stage: auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités: orientation services à domicile	ESST		X	330
Epreuve intégrée de la section: auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	ESSQ			20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1560
B) nombre de périodes professeur	848

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION

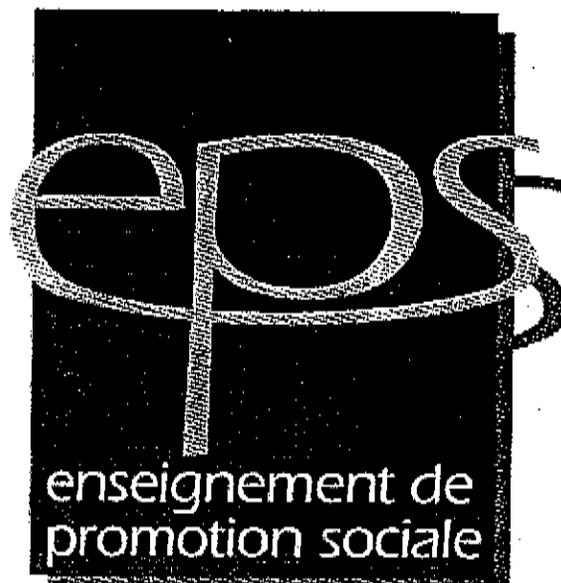


N.B.: Les UF « Stage: Auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités » s'organisent de manière concomittante ou consécutive.

### 4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalente des services à domicile et en collectivités correspondant au certificat de qualification d'auxiliaire familiale et sanitaire délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice.

COMMUNAUTE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE  
ET DE LA FORMATION



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**Profil professionnel**

*Auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités*

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le:

*17 mai 1994*

*Auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités*

*I - CHAMP D'ACTIVITE:*

L'auxiliaire polyvalent(e) est une personne qualifiée et compétente qui, par l'aide qu'elle apporte, permet de maintenir et/ou de rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toute personne ayant des problèmes de santé au sens large.

Intégrée dans une équipe structurée, l'auxiliaire polyvalent(e) exerce son activité auprès de la personne dans son milieu de vie .

*II - TÂCHES:*

Au terme de sa formation, l'auxiliaire polyvalent(e) doit être capable :

- de participer à la réalisation des diverses tâches ménagères et hôtelières :
  - entretien des pièces habitables et du linge (y compris l'utilisation de techniques courantes de désinfections),
  - préparation et service des repas (y compris l'installation des personnes),
  - entretien du matériel nécessaire à la préparation et à la distribution des repas et des boissons,
  - inventaire, vérification et réapprovisionnement des provisions;
- de collaborer à l'accompagnement des enfants (suivi éducatif, présence);
- d'organiser, d'exécuter et d'évaluer des actes auxiliaires d'hygiène et de confort (y compris la prévention des accidents et les premiers soins);
- de réaliser des démarches administratives et/ou de petits travaux de secrétariat et d'économat;
- d'assurer un soutien psycho-social de la personne et de son entourage;
- de travailler en équipe en tant qu'auxiliaire de santé;
- d'observer et de rapporter à la personne concernée un fait ou des modifications dans le comportement et l'aspect physique de la personne suivie;
- de proposer des activités assurant l'occupation des loisirs de la personne ou du groupe (détasser, divertir, stimuler) et/ou y collaborer .

Par son activité, l'auxiliaire polyvalent(e) participe à l'élaboration du plan de soins de la personne et fournit une aide complémentaire dans l'accomplissement des soins infirmiers.

L'auxiliaire polyvalent(e) exerce une activité professionnelle de service et de soutien. En tant qu'auxiliaire de santé, elle

- apporte à tout individu, à tout groupe, l'aide dont il peut avoir besoin pour
  - le maintien,
  - la restauration de sa santé et
  - la sollicitation de son autonomie;

- ♦ exerce sa profession à travers un support relationnel gestuel et verbal, la finalité de sa formation se situant parmi les métiers dits "de service" .